

MISE EN OEUVRE DES PROPOSITIONS

19 - La mise en oeuvre de ces propositions nécessiterait les mesures suivantes :

- La création d'un établissement public, l'Agence des radiocommunications, par un décret en Conseil d'Etat, s'il est admis qu'elle appartient à une catégorie d'établissements publics existante; dans le cas contraire une loi serait nécessaire.

- Dans le cas où l'agence serait créée par décret, son inscription sur la liste prévue à l'article 3-2° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, par décret en Conseil d'Etat, après avis du conseil supérieur de la fonction publique.

- La modification du décret n° 87-689 relatif au comité de coordination des communications et des arrêtés relatifs à la commission des conférences de radiocommunications, à la commission mixte des fréquences et à la commission exécutive d'assignation des fréquences, à la commission d'étude de la répartition géographique des stations radio-électriques, à la commission des servitudes radio-électriques (décret et arrêtés du Premier Ministre).

- La création de redevances pour l'utilisation du spectre à la charge des administrations utilisatrices, ainsi que des exploitants autorisés des services de radiocommunications et de radio-diffusion qui ne sont pas assujettis aux redevances prévues par le décret du 3 février 1993, par décret en Conseil d'Etat.

- La création d'un Fonds d'aménagement du spectre, alimenté par une partie du produit des redevances pour l'utilisation du spectre ; ces produits pourraient être assimilés à des fonds de concours par un décret pris sur le rapport du Ministre du Budget.

- La création, au profit de l'agence, de redevances pour la rémunération de services rendus, par décret en Conseil d'Etat.

ANNEXES

Monsieur Edouard BALLADUR
Premier Ministre
Hotel Matignon
43 rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre et cher Collègue,

Par lettre du 31 août 1993 (N° 5177), vous avez bien voulu me confier une étude portant sur l'organisation de la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, en vue de rechercher si cette organisation peut être améliorée et de quelle façon il est possible de renforcer les moyens qui y sont consacrés.

A la suite d'une étude approfondie et après consultation des représentants des administrations utilisatrices du spectre, des principaux exploitants et des industriels intéressés, j'ai l'honneur de vous proposer la création d'un établissement public dont la mission principale sera une gestion prévisionnelle du spectre des fréquences, qui fait actuellement défaut.

Cette création n'aura le résultat recherché, que si les moyens affectés à ces tâches sont augmentés et, pour y faire face, je propose une généralisation de la redevance d'occupation du spectre, qui se justifie par la valeur économique des fréquences et la nécessité d'optimiser leur utilisation. Cette redevance actuellement est à la charge de quelques services seulement.

Le rapport ci-joint résume mes constatations et mes propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre et cher Collègue, les assurances de ma haute considération.



Pierre HUET

ANNEXE II

Le rapport sur l'organisation de la gestion des fréquences a été fait en prenant appui sur le rapport du Général FEVRE, Président du CCT, du 11 décembre 1991, "Bilan de la répartition des fréquences radioélectriques et orientations pour la gestion du spectre" et sur les rapports de M. LESTRADE, Chef de l'Inspection générale des P et T, notamment son rapport d'octobre 1991, "Gestion du spectre des fréquences : organisation et financement".

Ont contribué à la réalisation du rapport, MM LESTRADE, Chef de l'Inspection générale des P et T, POPOT, Ingénieur général des Télécommunications, Secrétaire général du CCT, DEVEMY, Chargé de mission pour les question de fréquences à la Direction générale des Postes et Télécommunications.

Le rapport a été élaboré en consultation avec un groupe de travail comprenant les représentants des administrations utilisatrices des fréquences et les représentants du CSA. Le groupe a tenu quatre réunions du 28 septembre 1993 au 26 janvier 1994, auxquelles ont participé MM

- Général FEVRE, POPOT, Colonel LE GUEN (Comité de Coordination des Télécommunications) ;
- BRUN-BUISSON, MORALES (Premier Ministre, SJTI) ;
- OBERLE, KESSLER (Ministère de l'Intérieur) ;
- Contre Amiral (CR) PICHEVIN (Ministère de la Défense/BMNF) ;
- Colonel DUJARDYN, Capitaine de Vaisseau de LA GOUTTE, Colonel BERTRAND, Chef de Bataillon COCHEPIN (Etat-Major des Armées/TEI),
- SOUBEYRAN, BUEY (Ministère du Budget) ;
- FEND, BUFFET, MOISSONNIE (Ministère du Budget/Douanes) ;
- LESTRADE (Inspection générale des Postes et Télécommunications) ;
- Mme SOURISSE (Ministère de l'Industrie, des P et T, Commerce Extérieur/DGSI/SERICS)
- MM DEVEMY, SILLARD (Ministère de l'Industrie, P et T, Commerce Extérieur/DGPT)
- RUIS, ALONSO (Centre National d'Etudes Spatiales) ;
- LALANDE (Ministère de l'Equipement) ;
- ORDAS, CAREL (Ministère des transports - Aviation Civile)
- LOITIERE (Ministère des transports - Météo France) ;
- FARCAT, LEMAIRE, PIROVANO, DONZELLE (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel)

On été également consultés MM :

- PIGNAL, France Télécom, Directeur du CNET PARIS B
- LEVRIER , Directeur Général de Télédiffusion de France
- DENNERY, Ingénieur général des Télécommunications
- GLOTIN, Président Directeur Général de la Société Française du Radiotéléphone
- HOUERY, Président de la Commission consultative des radiocommunications
- ANUS, GUINET, représentant le Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques (SIMAVELEC) ;
- GELAS, MAILLOUX, ARTRU représentant le Syndicat des industries de matériel professionnel d'électronique et de radiocommunications (SPER) ;
- ROUSSEL, BROUSSE, représentant l'Association des constructeurs et industriels en radiocommunication cellulaire et professionnelle (ACIRP).

Des représentants des organismes responsables de la gestion des fréquences dans les pays étrangers ont bien voulu fournir des informations précieuses concernant leurs pays respectifs, plus particulièrement :

- l'Allemagne, M. MOSSAL (Bundesministerium für Post und Telekommunikation) ;
- l'Espagne, M. MORENO PERAL, (Dirección General de Telecomunicaciones) ;
- la Finlande, M. KARJALAINEN (Telecommunications Administration Centre) ;
- le Japon, M. TAKETOMI, (Ministry of Post and Telecommunications) ;
- les Pays-Bas, Mme JEANTY VAN DER SPEK (Ministry of Transport, Public Works and Water Management) ;
- le Royaume-Uni, M. GODDARD (Radiocommunications Agency, Department of Trade and Industry).